

“ se précipitant à genoux au moment où la bénédiction se donne, et la recevant, “ avec le même enthousiasme, qui paraît animer celui dont elle la reçoit ! Pour “ moi, je l'avoue, je conserverai toute ma vie l'impression de cette scène. Com- “ bien ne doit elle donc pas être vive et profonde chez ceux qui sont disposés à “ se laisser entraîner par les actes extérieurs ” ?

Tels sont, N. T. C. F., les fruits de grâces et de bénédiction que Nous sommes chargé de produire, en donnant, le premier Jour de l'An, la Bénédiction Pontificale, dans notre modeste chapelle, à toutes les Paroisses et Communauté, qui font partie de ce diocèse. Puisse cette Bénédiction se répandre abondamment sur les Pasteurs et sur les brebis, sur les Religieux et sur les Religieuses, sur les pères et mères et sur les enfants ; sur les justes, pour qu'ils persévèrent ; sur les pécheurs, pour qu'ils se convertissent, sur les affligés, pour qu'ils soient consolés, sur ceux qui sont dans l'erreur, pour qu'ils soient éclairés, sur toutes les œuvres de charité, pour qu'elles se réchauffent et se raniment, sur les vivants, pour qu'ils travaillent tous à la grande affaire de leur salut, et sur les saintes Ames du Purgatoire, pour qu'elles arrivent au lieu de lumière, de rafraîchissement et de paix.

Enfin, pour que ces Bénédictions se perpétuent parmi nous et fassent passer à toutes les générations à venir, la profonde vénération que nous portons tous au Vicaire de Jésus-Christ, Nous sommes heureux de pouvoir vous dire que Nous sommes autorisé à répéter trois fois, par an, cette solennelle Bénédiction ; et que Nous choisissons pour la donner, les Fêtes de Pâques, de l'Ascension de Notre-Seigneur, et de l'Assomption au Ciel de sa glorieuse mère, parce que c'est ordinairement dans ces grandes solennités que N. S. P. le Pape la donne dans la Ville sainte.

Nous vous dirons, à ce sujet, N. T. C. F., que l'on Nous a appris qu'il est encore des pays dans le monde chrétien, où les pieux fidèles ont pour pratique de se mettre à genoux, aux jours et heures où ils savent que le Souverain Pontife donne la Bénédiction *Urbi et Orbi*. Nous fûmes si touché d'apprendre que cette foi patriarcale existait encore sur la terre, que Nous résolûmes dès lors d'introduire parmi nous cette religieuse pratique, si propre à Nous entretenir tous dans nos sentiments de piété filiale, envers le Père de la grande famille chrétienne, et en même temps si pleine de toutes sortes de bénédictions temporelles et spirituelles. Car, on ne peut pas en douter, N. T. C. F., s'il y a un héritage de bénédictions, promis aux enfants qui honorent leurs pères et mères, ces bénédictions sont encore bien plus abondantes en faveur des chrétiens qui vènèrent N. S. P. le Pape, comme leur père en Jésus-Christ. Voilà pourquoi,